Souveraineté Alimentaire

résumé des concepts fondamentaux

SIVtro - VSF Italia

Souveraineté Alimentaire

La Souveraineté Alimentaire est le droit des individus, populations, des communautés, et des pays a définir leur propre politique alimentaire, agricole, territoriale ainsi que de travail et de pêche, lesquelles doivent être écologiquement, socialement, économiquement et culturellement adaptées a chaque spécificité. La Souveraineté Alimentaire inclue un véritable droit à l'alimentation et à la production alimentaire, ce qui signifie que toutes les populations ont droit à une alimentation saine, culturellement et nutritionnellement appropriée, ainsi qu'à des ressources de production alimentaire et à la capacité d'assurer leur survie et celle de leur société.

Souveraineté Alimentaire – résumé des concepts fondamentaux

Adaptation du texte "*Sovranità Alimentare: una nuova prospettiva su agricoltura e alimentazione "*

de A. Dessì, M.F. Nonne, P. Nonne

Traduction: Marie-Hélène Canale

L'image de couverture est inspirée du logo du "Forum des Organisations de la Société Civile (OSC) Parallèle au Sommet Mondial sur la Sécurité Alimentaire 2009"

Avec le support de:

La Commission Européenne

L'"Istituto Zooprofilattico Sperimentale del Mezzogiorno"

Le "Centro Internazionale Crocevia"

Réalisé dans le cadre du projet "Promotion de l'agriculture paysanne dans les pays du Sud: une clé pour la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire des générations futures"

AP UE 210203 ED 2006

Octobre 2009

Généralités

Le Comité Italien pour la Souveraineté Alimentaire (CISA) rassemble à ce jour plus de 300 membres: associations de producteurs, Organisations Non Gouvernementales, Organisations de la Société Civile, institutions locales. Dans les autres pays européens et dans le monde entier, on peut constater un consensus croissant sur le paradigme alternatif de développement représenté par la Souveraineté Alimentaire, et de plus en plus d'adhésions aux réseaux de promotion et d'activisme s'en réclament. Ces derniers animent une série d'événements, mobilisent les citoyens et attirent l'attention sur un éventail de thèmes liés à la qualité de l'alimentation, à la situation des populations affamées ou mal nourries, à la perte de biodiversité et d'agro biodiversité, à la valeur éthique et culturelle de la nourriture et de ses marchés, aux politiques agroalimentaires, aux droits des agriculteurs. Ces nombreux thèmes rassemblés et résumés sous le nom de Souveraineté Alimentaire, ont permis des échanges d'idées et des publications dont il est difficile de faire une synthèse exhaustive pouvant citer tous leurs éléments communs et donnant une définition de la Souveraineté Alimentaire.

Le but de ce document est de contribuer à donner des éclaircissement en la matière, en partant d'un examen des données concernant les crises alimentaires. On décrira donc les "piliers" conceptuels, les actions requises et les choix politiques nécessaires à la complète réalisation de la Souveraineté Alimentaire, en prenant en considération également le contexte actuel de réforme des Nations Unies, et le débat en cours sur la *gouvernance* des systèmes agroalimentaires mondiaux.

Introduction

Le paradigme de la Souveraineté Alimentaire n'a jamais revêtu une importance politique aussi grande que maintenant.

Il s'agit de ce que l'on peut définir une "guerre alimentaire", où l'on assiste à un net décalage entre, d'un coté, une augmentation des prix des hydrocarbures, des produits agricoles, de la nourriture, des produits des grandes compagnies agro-alimentaires, des multinationales agrochimiques biotechnologiques et de la spéculation des compagnies financières d'intermédiation sur les produits et les facteurs de production agricoles ; et , de l'autre, les conditions de vie d'une multitude de personnes de plus en plus affamées, vivant surtout dans les zones rurales des pays les plus pauvres.

Les statistiques mentionnées par les sources les plus respectées, comme la FAO, et les études les plus récentes et impartiales, comme l'"International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development" (IAASTD), prouvent indiscutablement que des décennies de tentatives pour résoudre le problème de la malnutrition et de la faim n'ont pas atteint leur objectif ; en effet, le nombre global des personnes mal nourries (même si elles vivent dans des zones géographiques très différentes ou si la situation locale est plutôt positive) continue à augmenter, ainsi que celui des personnes qui souffrent de pathologies liées à une alimentation excessive ou incorrecte.

Au vu des données à disposition, il n'est plus justifié de penser que ces problèmes sont indépendants les uns des autres, il n'est pas correct d'attribuer les causes de l'obésité et du diabète aux comportements irresponsables des individus, ni celles de la survie d'entières populations mal nourries à l'incapacité des gouvernements locaux dans les pays qui les subissent. Pour les affronter, il faut examiner les logiques de production, transformation et commercialisation de la nourriture au niveau mondial, et il est utile de partir du thème du droit à la nourriture, en l'actualisant au vu de la situation actuelle, en considérant la question de la production et de l'accès à la nourriture également en fonction de l'impact social, économique et environnemental des différents modèles de production.

Avec cette clé de lecture, l'approche à la Souveraineté Alimentaire prend une importance fondamentale. Plusieurs décennies d'expérience sur le terrain de SIVtro et des partenaires de VSF Europe nous ont amenés à partager cette vision en constatant que les problèmes des partenaires locaux et des éleveurs du monde entier peuvent être imputés à un ensemble de facteurs que la lutte pour la SA résume et affronte avec une efficacité inédite, et avec une grande implication de la part des intéressés directs qui deviennent protagonistes: producteurs, représentants des producteurs et citoyens, qui rappellent leurs responsabilités aux gouvernements et qui évoquent un rééquilibrage entre les organisations internationales qui s'occupent des questions alimentaires (FAO, FIDA) et celles qui gèrent les politiques et les relations financières et commerciales (OMC, BM, FMI).

En effet, les crises ou les "guerres alimentaires" ne démarrent pas seulement à cause de la difficulté d'accès aux genres alimentaires ou d'une carence de ces derniers, mais aussi à cause de l'absence d'un soutien diffus de programmes ou politiques à des mécanismes de production, présents ou futurs, basés sur une agriculture multifonctionnelle, sur des logiques durables et respectueuses des contextes locaux, et surtout sur la souveraineté des peuples et des nations dans les décisions concernant leurs propres systèmes de production et de marché de produits agricoles et de nourriture.

Donc, la Souveraineté Alimentaire est un concept étroitement lié au droit à l'alimentation et aux stratégies mises en place pour garantir ce droit, dans un contexte complexe, caractérisé par la forte interdépendance des facteurs biologiques, environnementaux, techniques, économiques, sociaux et culturels.

La Souveraineté Alimentaire a fait son apparition dans le scénario mondial au cours de la moitié des années 90. *La Via Campesina*, avec les organisations du monde associatif s'opposera véritablement aux politiques néo-libérales imposées à la totalité des pays en voie de développement (et pas seulement à eux), identifiera dans les logiques simplistes liées au profit et à la "libéralisation des marchés agricoles" les causes d'un processus qui a amené aux crises à répétition, y compris celle qui a commencé en 2006-07. Ces crises sont déterminées par l'augmentation de la dépendance de populations entières aux importations agricoles et aux aides alimentaires, au renforcement de l'industrialisation de l'agriculture qui a mis sérieusement en danger la conservation du patrimoine génétique, culturel et environnemental de la planète; à la transformation du paysage des zones rurales, à l'élimination de la figure du petit producteur réduit à une figure marginale, souvent obligé de se transformer en ouvrier de l'agro-industrie ou à émigrer ; et au renouvellement de modèles de production non durables pour l'économie paysanne et pour l'environnement.

La Souveraineté Alimentaire, caractérisée par des définitions et des implications dynamiques, est un concept complet, résultat de l'analyse et de l'intégration de plusieurs facteurs importants pour l'affirmation d'une production et d'une gestion correcte de la nourriture, dans le respect de la souveraineté de ses principaux acteurs : les petits cultivateurs et pêcheurs, les associations de producteurs, les communautés indigènes, les consommateurs, pour concerner enfin l'entière communauté des consommateurs de nourriture, c'est-à-dire la population mondiale dans son ensemble.

Depuis les années 90, les innombrables réflexions, positions, et revendications dont elle est l'objet, ont alimenté un développement rapide et riche du concept de Souveraineté Alimentaire, qui s'affirme avec de plus en plus de force en tant que référence conceptuelle pour de nombreuses organisations de la société civile, organisations non gouvernementales et pour une portion croissante des différentes catégories de producteurs et leurs associations.

Elle est donc un paradigme, une approche politique pour la *gouvernance* de la nourriture et de l'agriculture qui proposent un nouveau modèle de développement rural et agricole, dont les piliers sont le respect des petits cultivateurs, des bergers, des pêcheurs, et qui trouvent leur définition dans le concept de Souveraineté Alimentaire. Un paradigme opposé aux politiques de développement agricole de la "révolution verte" et de la BM, du FMI, et à celles commerciales de l'OMC qui ont toujours soutenu la libéralisation des marchés agricoles et leur extension globale, l'aide à l'agro-industrie et la privatisation de ce qui est à la base de l'alimentation et de l'agriculture : l'élément génétique, scindant la dualité intrinsèque qui fait de la graine à la fois un facteur de production et un produit, en un mot de la nourriture.

Cet espace conceptuel s'est élargi et renforcé dans le temps, en atteignant une grande force constructive également par rapport aux agences de développement et aux organisations internationales s'occupant du thème de l'agriculture et de l'alimentation.

L'effort de sensibilisation et de coordination entre tous les acteurs des mouvements sociaux et civils, les nombreuses organisations non gouvernementales, le travail en réseau, les diférents forums et événements créés en son nom, ont permis depuis 1996 (année de lancement du concept au cours du "Sommet Mondial sur l'Alimentation" de Rome) jusqu'à nos jours, à la Souveraineté Alimentaire de conquérir l'attention mais

aussi un espace de discussion, notamment au sein des Nations Unies, en figurant dans l'Agenda International.

A ce propos, il faut rappeler l'adoption des Lignes Directrices Volontaires du "Code de conduite sur les droits de l'homme à l'alimentation", de la part du Conseil de la FAO en novembre 2004, et les actes finaux de la Conférence Internationale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural (ICARRD) en 2006.

On constate donc que la Souveraineté Alimentaire n'est plus reléguée seulement aux déclarations des organisations sociales ou de certains membres courageux des Nations Unies, mais elle est désormais considérée aussi aux niveaux gouvernemental et intergouvernemental comme référence fondamentale pour l'approche des questions liées à la nourriture et à sa production. Elle a non seulement été insérée dans la nouvelle Constitution du Népal et rappelée dans les politiques agricoles de pays comme le Mali, la Bolivie et l'Equateur, mais de nombreux autres pays d'Amérique Latine (Nicaragua, Bolivie, Equateur, Honduras, Venezuela, Saint Vincent et Grenada, Haïti, Panama, Guatemala, Mexique, Belize et République Dominicaine) ont participé à un sommet en mai 2008 ayant un titre significatif "Souveraineté et sécurité alimentaire: aliments pour la vie". La déclaration finale mentionne la relance des politiques agraires ciblées sur la petite et moyenne propriété paysanne comme solution à la crise profonde dans laquelle se trouve l'alimentation.

Dernière constatation, et pas des moindres, l'étude conduite à l'échelle globale par l'IAASTD de 2004 à 2008, bénéficiant de l'approbation générale et indiscutablement exhaustive, a estimé dans son rapport final que: "pour répondre efficacement aux objectifs de développement et de durabilité, un changement radical est nécessaire dans l'approche scientifique et technologique en agriculture et dans les institutions et les politiques s'y rapportant" et qu'il est donc indispensable de reconnaître le rôle des "communautés agricoles, des exploitations familiales et des paysans en tant que producteurs et gérants des écosystèmes", en reprenant de façon créative les principes et les lignes d'action de la Souveraineté Alimentaire et en prouvant la validité des concepts exprimés depuis plus de vingt ans par les défenseurs de ce paradigme.

SOUVERAINETE ALIMENTAIRE: pourquoi?

La Souveraineté Alimentaire est enracinée dans le travail d'une vaste communauté d'agronomes du monde entier, de penseurs, écologistes, d'activistes, d'ONG et d'associations. Ils ont recueilli, interprété et su amplifier la voix de millions de petits paysans, ils ont élaboré des idées, des observations et des recherches en approfondissant les nombreux aspects d'une pensée originale. Cette pensée a construit des alternatives aux modèles et aux politiques agricoles développées et promues pendant une bonne partie du XX° siècle par les gouvernements, les particuliers, les institutions et les organisations internationales et autres, en réponse à la crise alimentaire. L'agriculture industrielle en effet, avec sa mécanisation poussée, son utilisation extensive de produits chimiques et de semences s'y adaptant, a été introduite initialement pour faire augmenter les rendements et les profits des exploitations agricoles des pays les plus riches.

Ces politiques prirent pied petit à petit, et les principes du développement industriel, basés sur l'économie d'échelle, étaient transposés à l'agriculture, avec la promesse d'apporter dans les champs et dans les élevages le même rendement que les meilleures entreprises mécaniques. En même temps, on assistait à l'éloignement des paysans et des éleveurs par rapport à la terre, aux moyens de production et aux connaissances, en rendant de plus en plus aléatoires les concepts et les expériences de ceux qui, par la nature intrinsèque de leur métier, avaient un rapport avec la terre, car on promouvait la technologie comme guide du développement agricole, et ensuite comme panacée pour résoudre le problème de la faim. En outre, l'emploi massif de semence à haut rendement et adaptées à la mécanisation agraire poussée, commença à avoir des effets dévastateurs sur le germoplasme végétal: ce n'est pas un hasard si le thème même de la perte de biodiversité agricole, c'est-à-dire de graines des variétés localement adaptées, à la base de l'agriculture elle-même et de la nourriture, a été soulevé bien avant celui de la biodiversité "naturelle" (pour définir celle qui n'est pas alimentaire) par les techniciens occidentaux, les agronomes appartenant au monde de la recherche agricole, ou faisant partie de la FAO (comme Erna Bennett). Quand la révolution verte s'est produite, ces chercheurs observèrent l'érosion du germoplasme agricole des régions concernées.

Mais, étant donné la nature même de l'agriculture, les problèmes affrontés par la SA ne se réduisent pas à la conservation des espèces d'intérêt agraire. De par sa complexité, cette matière exige en effet des réponses complexes et articulées. En l'occurrence, c'est la facilité des propositions agroindustrielles et néo libéristes qui devrait étonner, avec leur approche réductionniste qui tend à ramener la question à un simple jeu d'input et d'output, de coûts et de bénéfices, de marchés et d'opportunités.

Il est indéniablement intéressant de parcourir l'évolution de la SA à travers les forums, les conférences et les déclarations globales de ces mouvements, quand ses éléments fondateurs ont été discutés, définis et consolidés. Néanmoins, dans un effort de synthèse, nous nous limiterons à ne citer que la première étape et la définition la plus partagée actuellement, pour examiner ensuite le détail de ses implications.

La SA est citée pour la première fois en avril 1996, dans un document de la Conférence Internationale de Via Campesina, qui la définit comme "*le droit de chaque nation à maintenir et à développer sa capacité de produire de la nourriture, élément crucial pour la sécurité alimentaire nationale et celle de la communauté, en respectant la diversité culturelle et la diversité des méthodes de production*", et qui met l'accent sur le

droit des petits cultivateurs de produire de la nourriture, un droit menacé dans de nombreux pays par les règlements du système du commerce agricole international et national.

Depuis 1996 jusqu'à nos jours, au cours des échanges et des rencontres dans les différents Forums, des activités sociales et des luttes, de la confrontation entre la société civile et les agences des Nations Unies, et les autres interlocuteurs institutionnels, la définition de la Souveraineté Alimentaire a été de plus en plus approfondie et enrichie d'éléments supplémentaires.

Il existe encore des divergences d'interprétation, ce qui, en réalité n'est pas surprenant : il n'est pas simple de développer un nouveau projet qui part du niveau individuel pour arriver aux conventions globales et aux institutions internationales, surtout si l'on respecte les instances locales de ces communautés qui, de par leur nature, incarnent la valeur (pas seulement biologique) de la diversité. La Via Campesina, par exemple, implique 149 organisations paysannes de 56 nations, sur trois continents. Le concept en soi est né d'une approche politique centrée sur l'*autodétermination* comme principal outil des communautés pour trouver les solutions aux problèmes locaux. Etant donné que les communautés et les situations locales constituent un éventail énorme de diversité environnementale, culturelle, sociale, économique, agro écologique, les visions qu'elles expriment sont, à leur tour, riches et variées.

La coordination et l'harmonisation ont été possibles, et le sont encore, grâce aux efforts des réseaux internationaux d'ONG, d'associations et de mouvements d'agriculteurs, de bergers, de petits pêcheurs et de peuples indigènes. Malgré les conditions d'extrême dispersion, les difficultés logisitiques et linguistiques, ces réseaux ont réalisé des échanges très fructueux, en démontrant une grande capacité de coordination, d'analyse des processus en cours et de leurs impacts sur le monde rural, sur l'agriculturee familiale et les populations affamées, aisni qu'une forte volonté de réaction.

Il pourrait peut-être paraître surprenant que les positions des ONG, associations et mouvements, même si elles partent de points de vue très différents, sont en fait convergentes. Au fil des années et grâce à de nombreux débats et à l'effort de coordination mentionné ci-dessus, on a pu constater que les discussions relatives au modèle politique de la SA convergent vers un noyau restreint de points fondamentaux et universellement reconnus.

Dans son énonciation la plus partagée aujourd'hui : " ***La souveraineté alimentaire est le droit des individus, des communautés, des peuples, des pays à définir leurs propres politiques agricoles, de pêche, alimentaires et de la terre, de façon à ce qu'elles soient écologiquement, socialement et culturellement appropriées aux conditions spécifiques de chacun. Ceci comprend l'exercice effectif du droit à la nourriture et à la production des aliments. Tous les peuples ont le droit à une alimentation saine, nutritive et culturellement appropriée, de même qu'ils ont le droit à maintenir la capacité de se nourrir eux-mêmes et leurs societés***".

ELEMENTS PRINCIPAUX, DOMAINES D'ACTION ET PROPOSITIONS DE REALISATION.

Des éclaircissements seront donnés ci-dessous, qui mettront en évidence, parmi tous les concepts qui se réfèrent à la Souveraineté Alimentaire, ceux qui sont le plus universellement ratifiés et partagés, subdivisés comme suit : (i) piliers principaux et focus, (ii) axes d'action, (iii) propositions de réalisation politique et programmatique. En conclusion, on établira une comparaison entre le concept de SA et ceux de droit à la nourriture et de sécurité alimentaire. En effet, en ce qui concerne cette dernière, la SA s'étend au-delà du concept légal : la Souveraineté Alimentaire est plus qu'un concept légal : la Souveraineté Alimentaire est un concept essentiellement politique. Même si elle a obtenu une certaine approbation en-dehors des associations de la société civile et des mouvements sociaux, et que les politiques pour sa réalisation ont été définies plus clairement, le problème de fond concerne les modalités avec lesquelles ses porte-parole peuvent élaborer des propositions permettant sa réalisation.

Concepts: les piliers du paradigme

Les concepts fondamentaux qui définissent la SA ont évolué à partir des éléments suivants, considérés comme prioritaires:

• la production agricole et la consommation locale ;

• l'accès des petits cultivateurs/bergers, petits pêcheurs et des ruraux sans terre, à la terre, à l'eau, aux semences, aux races animales et au crédit ;

• le droit à la nourriture ;

• le droit des petits cultivateurs à produire de la nourriture et à être insérés dans les politiques concernant l'utilisation durable des ressources ;

• le droit des consommateurs de décider de ce qu'ils consomment, et de savoir qui l'a produit ;

• le droit des pays de se protéger des prix trop bas des importations agricoles et alimentaires ;

• la nécessité que les prix agricoles et alimentaires soient reliés aux coûts de production et que soit éliminée toute forme de dumping ;

• la participation de la population aux processus décisionnels relatifs aux politiques agricoles ;

• la reconnaissance des droits des femmes en tant qu'agricultrices/paysannes ayant un rôle prépondérant dans la production agricole en général et celle de la nourriture en particulier ;

• l'agro écologie en tant que méthode, non seulement pour produire de la nourriture mais aussi pour obtenir des moyens de subsistance durables, pour conserver le paysage et l'intégrité environnementale.

Ces engagements prioritaires ont été approfondis, en février 2007, lors du Forum Mondial qui s'est tenu au Mali. La Déclaration de Nyéléni, entre autre, énonçait:

"La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à des aliments nourrissants et culturellement adéquats, produits de manière durable et écologique; c'est leur droit de décider de leur système alimentaire et de production. Elle place ceux qui produisent, distribuent et consomment les aliments au

coeur des systèmes et des politiques alimentaires, au-dessus des intérêts des marchés et des entreprises. Elle défend les intérêts des générations futures. Elle offre une stratégie pour résister et démanteler la libéralisation et le corporatisme du commerce et le régime alimentaire actuel, et pour amener les systèmes alimentaires, agricoles, pastoraux et de la pêche vers une gestion effectuée par les producteurs et des productrices locales. La souveraineté alimentaire donne la priorité aux économies locales et aux marchés locaux et nationaux, restitue le pouvoir aux paysans et à l'agriculture familiale, à la pêche artisanale et à l'élevage traditionnel, et elle place la production alimentaire à la base de la durabilité environnementale, sociale et économique. La souveraineté alimentaire promeut la transparence du commerce, qui garantit des revenus dignes pour tous les peuples, ainsi que les droits des consommateurs de contrôler leur alimentation et nutrition. Elle garantit que les droits d'accès à la gestion de notre terre, de nos terroirs, de nos eaux, de nos semences, de nos élevages ainsi que la biodiversité, appartiennent à ceux qui produisent les aliments. La souveraineté alimentaire vise à de nouveaux rapports sociaux libres de l'oppression et de l'inégalité entre les hommes et les femmes, les peuples, les groupes raciaux, les classes sociales et les générations". C'est sur cette base que les "piliers" suivants de la SA ont été désignés unanimement :

1 - L'alimentation humaine comme élément central. La SA met au centre des politiques alimentaires, agricoles, d'élevage et de pêche, le droit à une alimentation suffisante, salutaire et culturellement appropriée pour tous les individus, populations, communautés, ainsi que pour les affamés, ceux qui n'ont pas de travail fixe, ceux qui vivent dans des zones marginales et de conflit. La SA refuse le concept de nourriture comme étant un bien quelconque, ou comme une composante des affaires agroindustrielles.

2 - La valorisation des producteurs de nourriture. La SA valorise et soutient le travail des femmes et des hommes, des paysans et de ceux qui pratiquent une agriculture familiale et de petite et moyenne échelle (éleveurs, bergers nomades, petits pêcheurs, habitants des forêts, commuanutés indigènes) de ceux qui travaillent comme salariés dans l'agriculture et dans la pêche, y compris les émigrés, et qui cultivent, récoltent et transforment les aliments ; elle refuse les politiques, les actions et les programmes qui ne les valorisent pas et qui menacent leur moyens de subsistance ou mettent à risque leur existence.

3 – Les systèmes alimentaires locaux et localisés. La SA promeut l'interaction entre les producteurs et les consommateurs, qui doivent être au centre des processus décisionnels sur les thèmes alimentaires; elle protège les producteurs de nourriture du dumping et promeut les marchés locaux; elle protège les consommateurs de la mauvaise qualité et de l'insalubrité de la nourriture, des aides alimentaires non appropriées et des aliments contaminés par des OGM et d'autres éléments non salutaires. Elle résiste aux politiques gouvernementales structurelles, accords et pratiques qui dépendent des marchés internationaux non durables et non équitables et qui donnent du pouvoir aux corporations lointaines et non contrôlables.

4 – Les Mécanismes de contrôle local. La SA estime que le contrôle sur les ressources – terroirs, terres, pâturages, eau, semences, animaux d'élevage, ressources en poissons - appartient aux producteurs locaux et elle respecte leurs droits. Ils peuvent gérer et partager ces ressources de façon socialement et écologiquement durable, en conservant leur diversité. Elle reconnaît que les terroirs locaux vont au-delà des frontières politiques et assure aux communautés locales le droit de vivre sur leurs terroirs et de les utiliser; elle promeut l'interaction positive entre les producteurs d'aliments des différents secteurs, dans les régions et terroirs, pour aider à résoudre les conflits internes ou ceux existant entre les autorités nationales et locales. Elle rejette la privatisation légale des ressources naturelles, les contrats commerciaux et les régimes des droits de propriété intellectuelle.

5 - La création de connaissances, de capacités et de moyens. La SA promeut des systèmes de recherche appropriés qui soutiennent les connaissances, les capacités et les moyens locaux. En effet, elle se base sur les capacités et les connaissances des producteurs de nourriture et sur leurs organisations qui conservent, développent et gèrent localement les systèmes de récolte et de production et les transmettent aux générations futures. La SA se base sur les techniques et les connaissances locales. Elle refuse les technologies et l'ingénierie génétique, qui minent, menacent et contaminent ces connaissances.

6 – Travailler avec la nature. La SA utilise les ressources de la nature, dans des systèmes agricoles diversifiés, avec des méthodes de production et de culture agro écologiques à bas impact externe, qui maximalisent l'apport de l'écosystème et améliorent la flexibilité et l'adaptation, plus spécialement face aux changements climatiques. La SA refuse les méthodes qui endommagent la fonction bénéfique de l'écosystème et celles dérivant de la monoculture, de l'élevage intensif, de la pêche destructrice ainsi que les autres méthodes de production industrielle qui détruisent l'environnement et contribuent au réchauffement planétaire.

Axes des actions

Les éléments de la SA sont réalisables à travers 4 axes d'action (définis aussi les 4 piliers d'action) déjà identifiés et souscrits avant la déclaration de Nyéléni, par toutes les organisations qui promeuvent la SA. Ils proviennent de l'identification des causes précises du sous développement et des politiques erronées, relatives au modèle de développement actuel et prédominant, qui ont été et sont à l'origine de la faim et représentent un obstacle à la réduction de la pauvreté dans les zones rurales, quand elles n'en sont pas la cause directe.

Ces éléments se réfèrent surtout à la lutte pour la réalisation d'aspects légaux, techniques et politiques aussi bien nationaux qu'internationaux, en ce qui concerne:

a - le droit à la nourriture ;

b - l'accès aux ressources productives ;

c - le modèle de production agro écologique ;

d - le commerce et les marchés locaux.

a - Droit à la nourriture. Promotion et adoption du droit à la nourriture, désormais reconnu comme droit individuel, et comme élément central des politiques agro-alimentaires mettant fin à la violation du droit à la nourriture, et amenant, à travers une alimentation adéquate, à l'élimination progressive de la faim et de la sous-alimentation.

b - Accès aux ressources productives. Promotion de l'accès aux ressources productives de la part des petits cultivateurs, bergers, petits pêcheurs et communautés indigènes, de la répartition équitable des biens dérivant de l'utilisation durable de leurs terres, eaux et autres ressources naturelles utilisées pour l'alimentation et l'agriculture. Pour permettre l'accès aux ressources, une réforme agraire authentique est nécessaire, distribuant la terre à qui ne la possède pas et permettant, surtout aux femmes, de contrôler les terres qu'elles travaillent et aux populations indigènes de retourner sur leurs terres. En ce qui concerne les ressources génétiques (RG) l'accès, selon la SA, doit être libre et permanent, et sans restrictions liées à la

propriété intellectuelle sur les semences, sur les races animales, et sur la biodiversité agricole au sens large; en outre, l'intégrité des RG ne doit pas être compromise par la diffusion des OGM et par les technologies d'ingénierie génétique.

c - Modèle de production agro écologique. Promotion à travers les politiques de développement et la recherche de modèles de production de nourriture pour les petits cultivateurs et les communautés basées sur l'agro écologie, qui assurent la sécurité alimentaire, surtout pour les populations exposées à la faim ou à la malnutrition à travers la gestion durable des agro écosystèmes, finalisée à la production de nourriture destinée aux marchés locaux. L'agro écologie est donc reconnue et promue par de nombreuses ONG et OSC comme réponse effective et comme approche alternative au besoin croissant de sécurité sur la nourriture et sur les moyens de subsistance, surtout mais pas exclusivement, pour les communautés agricoles du monde entier qui vivent dans des environnements complexes, divers et exposés à des risques environnementaux, avec une disponibilité réduite de ressources.

d - Commerce et marchés locaux. Promotion de politiques de marché équitables qui permettent aux communautés et aux pays exposés à la faim ou à la malnutrition de produire des quantités suffisantes d'aliments sains et sûrs et qui agissent contre les effets négatifs dérivant du modèle actuel de commerce agricole basé sur les aides à l'exportation, l'abaissement artificiel des prix, le dumping alimentaire.

En ce qui concerne cet axe d'action, tous les sujets concordent sur l'élimination de l'ingérence de l'OMC sur les politiques alimentaires et de commerce agricole ; ainsi que sur le développement de nouvelles politiques basées sur l'auto détermination et l'auto identification de solutions les plus adaptées aux situations locales, tant environnementales que sociales, de la part des communautés et des populations.

Politiques de mise en place

De par sa nature holistique, le concept de SA implique la complexité de toutes les stratégies mises en place pour sa réalisation. La SA n'est pas seulement une proposition pour le changement d'une seule politique dans un certain régime international: elle représente plutôt un modèle pour changer la vaste sphère des politiques agricoles mondiales. En outre, toutes les propositions mentionnées ici supposent des changements difficilement réalisables dans le cadre réglementaire actuel des politiques agricoles et commerciales internationales, et elles ne seront possibles que si les *missions* des principales institutions et les objectifs des Traités et Accords internationaux parviennent à changer : de nouveaux modèles institutionnels sont en effet souhaités sous l'égide de la SA.

Parmi les rapports et les déclarations élaborés et développés au fil du temps, il est possible de distinguer au moins six propositions politiques concrètes pour mettre en place et réaliser la SA :

1) Instituer et adopter le Code de Conduite sur le Droit de l'Homme à l'Alimentation, pour réguler les activités des acteurs impliqués dans l'accès à ce droit, aussi bien les institutions nationales et internationales, que les acteurs privés, comme les entreprises multinationales. Cinq ans après le Sommet Mondial sur l'Alimentation, la FAO et ses membres ont développé une série de lignes conductrices volontaires pour la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate. La pression de la société civile, pour adopter le code de conduite, a eu une influence déterminante pour faire démarrer le travail à partir des lignes conductrices volontaires de 2003 qui furent finalement adoptées par le Conseil de la FAO en novembre 2004.

2) Stipuler et adopter la Convention Internationale sur la Souveraineté Alimentaire pour remplacer l'Accord actuel sur l'Agriculture (AoA) et les clauses concernées par les accords de l'OMC. Ces derniers comprennent l'Accord sur les aspects de propriété intellectuelle liés au commerce (TRIPs), l'Accord Général sur l'échange dans les services (GATS), l'Accord sur les Mesures Sanitaires et Phytosanitaires (SPS), l'Accord sur les Obstacles Techniques aux Echanges (TBT), et l'Accord sur les Subsides et Mesures de Compensation. La Convention devrait réaliser, en tant que modèle de politique internationale, la Souveraineté Alimentaire et les droits de l'Homme fondamentaux pour une alimentation sûre et saine, pour une occupation rurale digne et à temps plein, pour les droits du travail et la protection sociale, et pour un environnement naturel salutaire, riche et varié. En outre, elle devrait élaborer de nouvelles règles commerciales sur les biens alimentaires et agricoles. Cette Convention a été affirmée au cours de nombreuses conférences, comme par exemple en Thaïlande en octobre 2003, et dans le "Projet People's – Convention sur la Souveraineté Alimentaire" en juillet 2004.

3) Instituer la Commission Mondiale sur l'Agriculture Durable et la Souveraineté Alimentaire, pour évaluer les impacts de la libéralisation du commerce sur la Souveraineté et la sécurité alimentaire, et pour développer des propositions de changement. Ces dernières comprendront les accords et les normes en vigueur à l'OMC et les autres régimes internationaux et régionaux sur le commerce, ainsi que les politiques économiques promues par les institutions financières internationales (IFIs) et par les banques de développement multilatéral. Cette commission devrait être composée et dirigée par les représentants de différents groupes sociaux et culturels, mouvements de citoyens, institutions professionnelles, représentants démocratiquement élus et institutions multilatérales appropriées.

4) Réformer et renforcer les Agences de l'ONU, de façon à ce qu'elles soient engagées activement dans la protection des droits fondamentaux de tous. Faire en sorte que l'ONU soit un forum approprié pour développer et négocier le règles pour une production durable et un commerce équitable. Certaines Conventions et Traités fondamentaux ont été élaborés par l'ONU, ou par ses Agences subsidiaires, comme le Traité International sur les Ressources Phyto-Génétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRFAA, ou ITPGR) élaboré par la FAO en accord avec la Convention sur la Diversité Biologique (CBD).

5) Instituer un Mécanisme Indépendant de Résolution des Controverses, au sein de la Court Internationale de Justice, en particulier pour éviter le dumping et aussi la présence des OGM dans les aides alimentaires.

6) Stipuler un Traité international sur les Droits des Petits Cultivateurs, juridiquement contraignant, qui définisse les droits des paysans sur les biens, les ressources et les protections légales dont ils ont besoin, pour être en mesure d'exercer leur droit à la production. Ce traité devrait être articulé sur le modèle des Droits de l'Homme de l'ONU et être lié aux conventions ONU déjà existantes s'y rapportant. Via Campesina discute actuellement la proposition d'élaboration d'une "Convention Internationale sur les Droits des paysans". Une première ébauche a été élaborée par les organisations paysannes d'Indonésie, et elle est actuellement débattue au niveau mondial dans le réseau de Via Campesina.

Souveraineté Alimentaire, Droit à la nourriture et Sécurité Alimentaire

Dans le cadre du débat sur la faim et la malnutrition, et dans la définition de stratégies pour les éliminer, la SA est souvent mise en parallèle au Droit à la nourriture et à la Sécurité Alimentaire (FS). Il est important de clarifier si ces trois concepts peuvent être considérés comme complémentaires en termes de description

et de recherche de réponses au problème de la faim, ou s'ils reflètent des analyses et des solutions contradictoires d'un même problème.

SA et Droit à la nourriture

Le Droit à la nourriture (et/ou à l'alimentation) a été reconnu pour la première fois en 1948 dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (art.258) ; il a été par la suite inclus dans la Convention Internationale Economique, Sociale et Culturelle de 1966, entrée en vigueur en 1976 (art.119) qui reconnaît aussi le droit d'être libres de la faim. Il est enfin consacré grâce à l'adoption des lignes Directrices Volontaires (VG) sur le Droit à l'alimentation adoptées par la FAO en 2004 qui introduisent des recommandations sur ce qui doit être réalisé concrètement pour garantir que le droit à la nourriture deviennent une réalité.

Le droit à l'alimentation est donc une partie intégrante des droits de l'Homme, et du moment qu'il appartient à cette catégorie, c'est un concept légal qui se différencie de la Souveraineté Alimentaire qui, par contre, est un concept essentiellement politique.

En tant que droit de l'Homme, il implique qu'un individu puisse demander à l'Etat ou aux communautés d'Etats de respecter, protéger et satisfaire ses propres besoins pour un accès approprié à une alimentation suffisante et de qualité acceptable. Il prévoit des droits individuels et des obligations de l'Etat s'y rapportant, qui doivent être regroupés dans un système législatif national et international.

Le droit à une alimentation adéquate est un instrument légal de référence et il fournit des standards juridiques pour les mesures et les politiques adoptées par chaque Etat, afin d'assurer à tous l'accès à une alimentation adéquate.

Le contenu normatif du droit à une alimentation adéquate a été décrit par le Comité de l'ONU sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels dans son « Commentaire Général N. 12" (GC12), qui le définit comme "le droit de chaque homme, femme et enfant [...] à avoir toujours accès physique et économique à une alimentation adéquate ou aux moyens de l'obtenir d'une façon compatible avec la dignité humaine".

En effet, l'universalité du droit à l'alimentation implique que chaque individu puisse avoir accès à la nourriture ou aux moyens de s'en approvisionner : une telle définition se base sur l'hypothèse que la faim et la malnutrition ne sont pas causées par le simple manque de nourriture, mais par la pauvreté, par la disparité des revenus, par l'absence d'accès à l'assistance sanitaire, à l'instruction, au travail, à l'eau propre, car les droits de l'Homme sont liés et interdépendants. Grâce à cette approche, les hommes, les femmes et les enfants deviennent des sujets possédant des droits au lieu d'être des objets destinés à être assistés, imposant ainsi aux Etats le respect de l'accès de la population à l'alimentation sans aucune discrimination, et le devoir de la protéger des violations de la part de tiers, d'entreprises ou d'exploitations supranationales quelles qu'elles soient.

Droits à la nourriture donc, et droits de ceux qui la produisent, parce que le droit à l'alimentation trouve son complément dans la vitalité économique et sociale d'un monde paysan multiforme, omniprésent et respecté. Produire de la nourriture est en effet une activité humaine vouée à satisfaire un besoin primaire et un droit essentiel, elle est d'autre part ancrée dans le contexte écologique et la survie de chacun, et elle doit répondre à l'intérêt collectif. Dans tous les pays le revenu des producteurs agricoles est très inférieur à celui des travailleurs en zone urbaine, "donc, pour la réalisation du droit à la nourriture, il n'y a pas

d'alternative au renforcement du secteur agricole, surtout en ce qui concerne les paysans à petite échelle", souligne Olivier De Schutter, le Rapporteur Spéciale de l'ONU pour le droit à la nourriture.

Le droit à la nourriture se focalise sur l'accès aux ressources de production, de revenus ou d'aliments, ainsi que sur les obligations des Etats et sur les droits des personnes pouvant agir contre les Etats, car ceux-ci doivent respecter, protèger et satisfaire leur accès à une alimentation adéquate.

La SA parle aussi de droit à la nourriture et d'accès aux ressources de production, mais sa valeur ajoutée consiste dans le fait qu'elle renforce le contrôle de ces ressources, en appliquant une approche basée sur les droits tant individuels que communautaires (personnes, communautés, peuples et pays) de définir leurs propres politiques agricoles, de pêche, alimentaires, et de la terre, y compris en ce qui concerne les aspects des droits d'accès des petits cultivateurs, bergers et petits pêcheurs aux ressources et à la disponibilité des marchés équitables.

Olivier De Schutter, dans son rapport "Le droit à la nourriture et un système alimentaire global durable" présenté en mai 2009, à la 17ème Session de la Commission ONU sur le Développement Durable, déclare encore que "pour que le développement agricole soit durable, il est essentiel de se concentrer sur le droit à la nourriture, c'est pourquoi il est nécessaire de s'orienter vers un modèle dans lequel le droit à une alimentation adéquate fasse partie des droits de l'Homme.

Selon le paradigme du droit à la nourriture, il est nécessaire de se focaliser sur les besoins des plus vulnérables, et d'avoir comme point de référence non seulement les niveaux de production, mais aussi les impacts que les différents systèmes de production alimentaire ont sur le droit à la nourriture, et d'établir un mécanisme de participation dans les processus décisionnels relatifs à l'agriculture et à l'alimentation."

En outre, De Schutter ajoute "il est nécessaire de garantir et de protéger l'accès et le contrôle de la terre des petits cultivateurs, car il est indispensable dans la réalisation du droit à la nourriture de promouvoir la réforme agraire ayant un rôle central dans la réalisation des droits de l'homme, de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable, et d'affronter l'aspect relatif à l'acquisition des terres de la part des grandes industries".

"La progressive réalisation du droit à la nourriture", continue De Schutter, "n'est pas une question qui concerne seulement l'augmentation de l'affectation du budget pour le développement agricole, mais aussi le choix du modèle de développement agricole à promouvoir, c'est-à-dire l'identification, parmi les différents modèles de développement agricole, de celui qui pourrait avoir différents impacts en favorisant plusieurs groupes de différentes façons "; il souligne aussi que "l'augmentation de la production agricole doit être accompagnée de l'augmentation des revenus des plus pauvres, en particulier des petits cultivateurs, et évoluer vers des modes de production qui ne contribuent pas au changement climatique". Il faudrait construire un modèle plutôt basé sur la formule "comment aider le monde à s'auto-alimenter" que "comment alimenter le monde".

Ces concepts exprimés par le Rapporteur Spécial rappellent à plusieurs reprises ce que la SA propose: Réforme Agraire, Accès à la Terre, Développement Agro durable, et qui exprime un modèle de mise en application des droits de l'Homme basé sur ses principes.

Souveraineté et Sécurité alimentaire

"Si les habitants d'un pays doivent dépendre pour leur prochain repas des bizarreries de l'économie globale, de la bonne volonté des super puissances de ne pas utiliser la nourriture comme une arme, ou de la non fiabilité et des coûts élevés de distribution à longue distance, ce pays n'est sûr, ni en termes de sécurité nationale, ni en termes de sécurité alimentaire".

La Sécurité alimentaire (FS : Food Security), dont la dernière définition a été approuvée au cours du Sommet Mondial sur l'Alimentaiton de 1996, "existe lorsque chacun dispose, à tout moment de l'accès physique et économique à une alimentation suffisante, sûre et nourrissante, capable de répondre aux besoins nutritionnels et aux préférences alimentaires pour conduire une vie saine et active".

La notion de FS, élaborée dans le cadre des agences de l'ONU qui travaillaient sur le thème de l'alimentation et de la nutrition, se basait initialement sur la disponibilité mondiale du surplus de produits alimentaires et d'emmagasinement de réserves alimentaires ; donc sur l'accès à des produits en excédent (importations) de la part des pays connaissant des problèmes de manque de produits alimentaires. Il devint vite évident que pour assurer une offre alimentaire suffisante il était nécessaire de prendre des mesures au niveau national.

Le Plan d'Action pour la Sécurité Alimentaire de la FAO de 1979 introduisit donc le terme de Sécurité Alimentaire nationale, utilisé pour décrire les façons d'atteindre une meilleure distribution alimentaire au niveau national. Dans le modèle de FS nationale, furent discutés des aspects tels que la gestion des réserves de blé, les parts d'importation et d'exportation, l'aide alimentaire, les techniques agricoles pour augmenter la production et les techniques d'irrigation. A l'époque, ces notions se concentraient sur la disponibilité d'offre suffisante sur les marchés locaux et se basaient sur le rapport population/disponibilité alimentaire. Par la suite, on se demanda si ces politiques orientées à la production aidaient à résoudre les problèmes de la faim et de la malnutrition. Amartya Sen dans "Poverty and Famines", en 1981 apporta au débat de nouveaux éléments en introduisant le concept de "entitlement" (droit) des individus et des groupes pour l'accès à la nourriture.

Le débat sur la FS change graduellement, de la disponibilité globale de nourriture à l'accès individuel à la nourriture, et à partir de la moitié des années 80, il commence à être question de Sécurité alimentaire individuelle et familiale.

Au fil des années, le concept de FS est devenu de plus en plus ample, au point d'inclure parmi ses critères ceux utilisés dans la définition du droit à la nourriture, par exemple: accès physique au niveau national et local, accès économique, social, physiologique, qualité et salubrité alimentaire, risque de perte de cet accès.

Malgré ces développements, la signification initiale de FS en termes de disponibilité générale de nourriture au niveau national et global est encore utilisée par de nombreuses agences internationales. Par exemple le PNUD, dans son Rapport sur le Développement Humain de l'année 2000, utilise comme indicateurs de FS des données relatives aux moyennes nationales d'offre alimentaire en termes d'énergie, protéines, graisses, indices de production alimentaire, importations et aides alimentaires. Même si le débat au sein de la FAO et des agences des Nations Unies qui s'occupent d'alimentation est en train de s'orienter de plus en plus vers "la dimension de l'accès " surtout en ce qui concerne le travail du FIVIMS (« Food Insecurity and Vulnerability Information Mapping System »/Système d'Information et de Cartographie sur l'Insécurité et la Vulnérabilité Alimentaires), ceux qui préfèrent se concentrer sur les évaluations de disponibilité nationale

et globale de nourriture sont encore très nombreux, et plus particulièrement ceux qui utilisent ces données pour promouvoir l'utilisation de nouvelles technologies agricoles pour augmenter les rendements et la productivité.

La FS se concentre encore sur l'accès général, individuel et familial à la nourriture, à travers l'achat de cette dernière (donc, en synthèse, à travers l'accès au marché) mais aussi sur la production et la disponibilité alimentaire, sur les importations et les aides alimentaires, et par consèquent sur la dépendance.

La SA ,elle, se concentre sur l'accès et le contrôle des ressources productives et en particulier soutient l'importance d'une part de l'agriculture familiale et de la production paysanne pour répondre à la majorité des besoins alimentaires qui ne passent pas à travers le marché ; d'autre part, de la réforme agraire pour l'ensemble de la société, visant à la disponibilité de nourriture saine, accessible et culturellement appropriée dans un but de justice sociale ; elle promeut aussi le rôle social et multifonctionnel de l'agriculture. La SA n'est pas contre le commerce en soi, mais elle s'oppose aux pratiques actuelles du commerce international, favorisant la libéralisation du commerce et suivant les règles des politiques d'ajustement structurels imposés par les organismes internationaux qui nuisent aux petits producteurs et empêchent les pays de projeter et de mettre en place des politiques alimentaires souveraines sur leur territoires. Contrairement à la FS, qui est un ensemble d'objectifs pour les politiques nutritionnelles et alimentaires, la SA est donc formulée comme une alternative au paradigme prédominant de développement basé sur le commerce international, sur la libéralisation du secteur agricole, et sur la production agricole et alimentaire de type industriel.

Elle contient différentes approches, et non pas seulement des aspects techniques comme la FS, pour affronter les problèmes de la faim et de la malnutrition, pour promouvoir le développement rural, l'intégrité environnementale et les moyens de subsistance durables. Elle met l'accent sur l'autodétermination des politiques agricoles et alimentaires qui doivent respecter et soutenir les intérêts et les besoins des petits cultivateurs et des pêcheurs et être écologiquement, socialement et culturellement appropriées aux conditions locales spécifiques où elles sont appliquées.

CONCLUSIONS Le futur est dans les mains et dans les bouches de tous

Les propositions de mise en place de la SA, plus actuelles maintenant qu'elles ne l'ont jamais été, comprennent l'action de tous les citoyens: producteurs, consommateurs, décideurs des politiques nationales, européennes et internationales de développent agricole et rural.

En effet, tout en reconnaissant la dimension globale des problèmes, et le poids déterminant des pouvoirs économiques et des politiques nationales et supranationales, nous sommes convaincus que les citoyens ont en main un potentiel énorme, lié non seulement à la force de cet activisme social qui a soutenu la Souveraineté Alimentaire dès sa naissance, mais aussi à la capacité critique et à la possibilité de choix des individus en tant que citoyens, membres d'une communauté et d'un marché au sein duquel tout choix de consommation, ou toute entreprise de production et de transformation d'aliments, est un acte de démocratie et de pouvoir.

Par conséquent, les consommateurs devraient prêter plus d'attention à ce qu'ils mangent, en termes de proximité des lieux de production, techniques de culture, et droits de l'homme respectés ou violés dans la production de nourriture. Ils devraient se demander en somme à qui vont les bénéfices provenant de l'achat de nourriture, en gardant à l'esprit que l'acte de manger est devenu un acte agricole et politique. Il faudrait privilégier l'achat de produits locaux, vendus au niveau local sur les marchés de proximité et oeuvrer pour la consolidation d'un rapport de connaissance entre les producteurs et les consommateurs.

Les consommateurs devraient préférer les produits ayant un degré élevé de territorialité, mais aussi faire attention à ne pas considérer la territorialité comme l'unique élément valable pour une alimentation "juste". Comme le mentionnent Luca Colombo et Antonio Onorati "La territorialité n'a de valeur que si elle est associée au soutien d'un modèle agricole durable et socialement juste. Donc, pas d'autarcie ou ségrégationnisme, pas de défense étriquée du local ou autre manichéisme entre les sujets qui mettent en conflit "le biologique contre le local", comme l'écrivait le Time en 2007, mais une intégration de durabilité agro écologique, un rééquilibre agro zootechnique, une valorisation du travail, une qualité nutritionnelle, une économie d'énergie dans le processus de filière, un abattement des émissions de gaz serre, en assainissant les systèmes agraires et en contribuant à restituer la légitimité – aussi pour le contribuable – d'une politique agricole de soutien à l'activité primaire. C'est la relation socio environnementale et non pas la localisation territoriale en soi qui compte dans le choix des aliments et des politiques de soutien".

A leur tour, les producteurs devraient toujours respecter les principes agro écologiques dans la production de nourriture, avoir la capacité et la volonté de communiquer leur travail aux consommateurs, préférer les mécanismes de commercialisation directe et avec de moins en moins d'intermédiaires. Cela augmenterait leur autonomie dans les choix de production, de gestion et de vente, et ils pourraient ainsi établir un véritable rapport de confiance et de solidarité avec les consommateurs.

Les décideurs politiques, de leur côté, devraient à tous les niveaux, inclure de façon plus marquée les petits et moyens producteurs agricoles dans les choix programmatiques de développement local national, européen et international. De la même façon, la PAC qui est attaquée de plein fouet par les économistes et les libéristes au nom des distorsions de marché qu'elle provoque, au lieu d'être démantelée, devrait être radicalement changée. Les aides publiques à l'agriculture ne doivent pas disparaître mais être réorientées

pour soutenir des modèles agricoles durables, socialement et économiquement équitables. Au cours des dernières années, la PAC, en favorisant surtout les grosses exploitations, ou des secteurs entiers d'entreprises agro-industrielles, a contribué à la disparition des petites et moyennes exploitations agricoles.

Les Agences des Nations Unies enfin, devraient se réapproprier le droit de décider du sort de la SA, de la gouvernance agro-alimentaire, de la FS et du développement rural au-delà des logiques imposées par des sujets tels que l'OMC, le FMI et la BM, en favorisant de plus en plus le débat avec la société civile.

SIVtro-VSF I ONLUS
Società Italiana di Veterinaria e Zootecnia
Tropicale per la cooperazione internazionale
Veterinari Senza Frontiere Italia

www.veterinarisenzafrontiere.it
www.agrobiovet.it

Avec le soutien de

Istituto Zooprofilattico Sperimentale del Mezzogiorno

Centro Internazionale Crocevia

Commissione Europea